

Dossier



AMÉNAGEMENTS ROUTIERS À SAINT-BENOÎT

Jeudi 10 novembre 2016

Le Département aux côtés des Réunionnais



ÉDITORIAL



Avec 720 km de routes et près de 400 ouvrages d'art à entretenir, le Conseil Départemental est un des acteurs majeurs de la sécurité routière à La Réunion. Nous assumons bien évidemment cette mission avec beaucoup de sérieux et d'ambition puisque nous consacrons chaque année près de 25 millions d'euros à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales.

La stratégie du Département concernant la politique des routes est construite autour de quatre axes :

- la sécurisation pour les usagers afin de réduire les risques d'accidents et de permettre aux piétons de circuler dans les meilleures conditions,
- l'amélioration du maillage entre les différentes routes (départementales, communales, nationales),
- la création d'une véritable connexion entre les hauts et les bas,
- et enfin le soutien à l'économie des petits quartiers et notamment ceux des hauts où il existe de véritables potentialités de développement économique et touristique pour les populations.

C'est pourquoi, le Conseil Départemental a inscrit les aménagements des RD 53 et RD 54 parmi ses priorités stratégiques en matière de travaux routiers. C'est un effort majeur pour la sécurité et le confort des habitants.

Nassimah Dindas

RÉCEPTION TRAVAUX

RD53-ROUTE DE TAKAMAKA

OBJECTIFS DU PROJET

La Route Départementale 53 – Route de Takamaka démarre à l'intersection avec la RN 2002 et dessert le site de Takamaka.

La section basse de la route est urbanisée et fréquentée par de nombreux piétons. La configuration présentait des fossés à ciel ouvert de part et d'autre de la voie et ne permettait pas d'assurer le cheminement des piétons en toute sécurité.



Une première tranche d'aménagement de trottoirs a été réalisée en 2014 sur la zone située en amont de la RN 2. Ce projet avait pour objectif d'assurer une continuité du cheminement piéton sécurisé depuis la RN 2002 sur l'ensemble de la zone urbanisée.

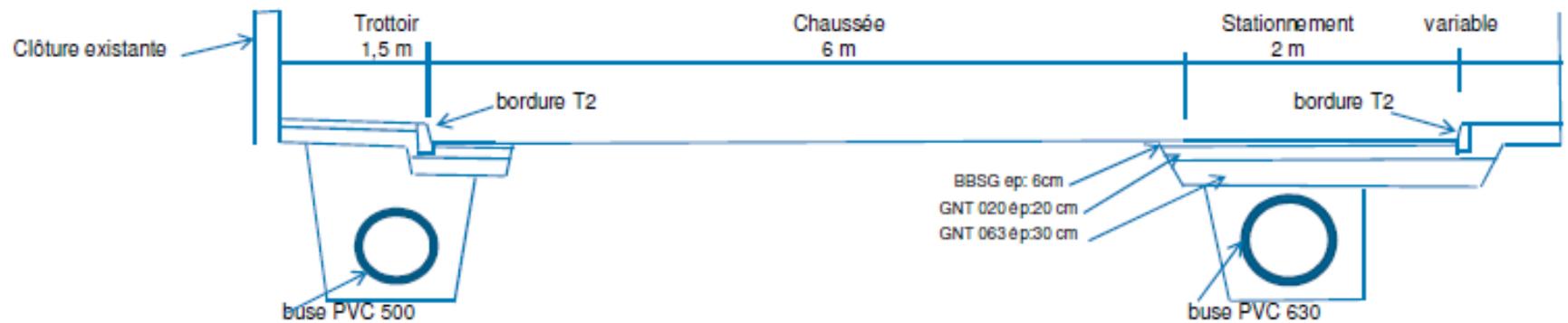
CONTENU DU PROJET

Pour réaliser l'objectif défini, il a été prévu de couvrir les fossés existants des deux côtés de la route, et de réaliser un trottoir du côté gauche en montant tout en aménageant des zones de stationnements sur la droite, du PR 0+000 au PR 0+460.

Le projet a été réalisé par le Service des Routes du Département en concertation avec la Commune de Saint-Benoît.

4

Aménagements
routiers à
Saint-Benoît



LES COÛTS

Montant de l'opération : 435 k€ TTC

Répartition Financière

- Part du Conseil Départemental : 68,7 % soit 299 k€
- Part commune de Saint-Benoît : 31,3 % soit 136 k€

LES INTERVENANTS

Maîtrise d'ouvrage : Conseil Départemental

Maître d'œuvre et suivi des travaux : D.R.T. / S.R. / UTR Est

Réalisation des travaux : Entreprise VIRAPIN Bertrand / SBTPC

C.S.P.S. : Socotec

Contrôle Extérieur des Travaux : LACQ BTP



5

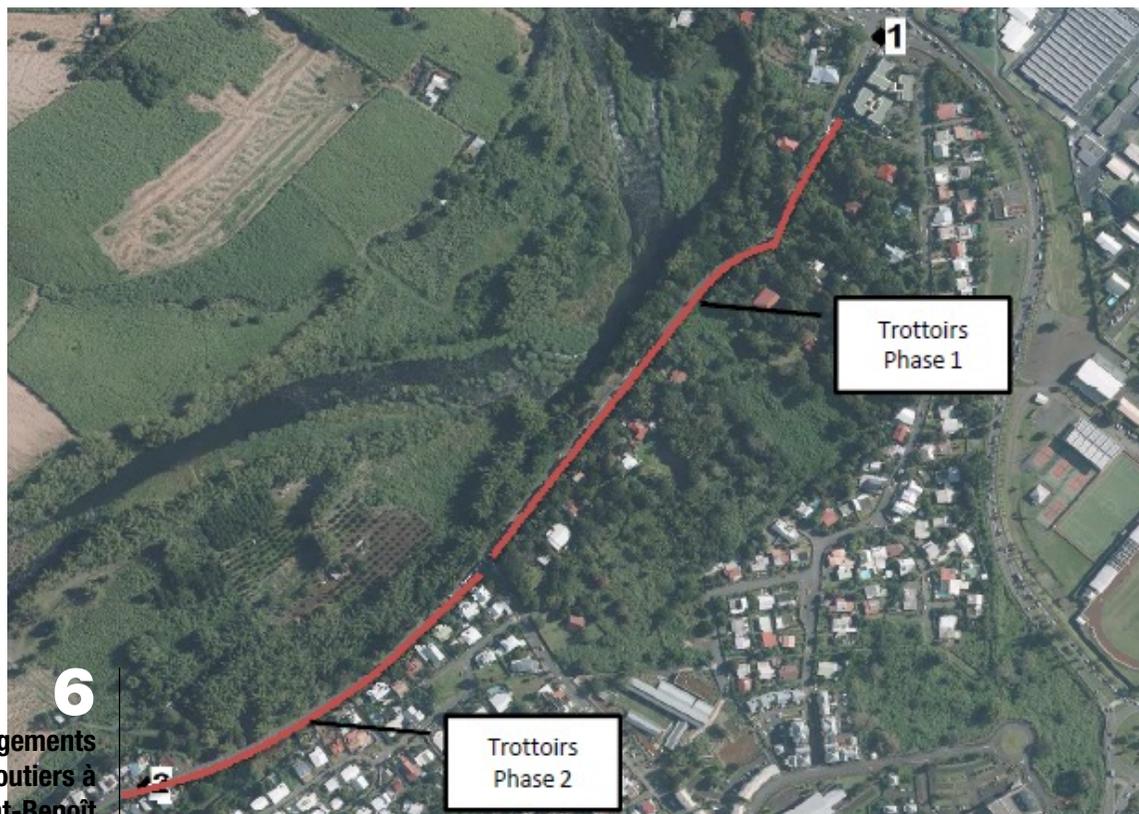
**Aménagements
routiers à
Saint-Benoît**

TRAVAUX RD54 - ROUTE DE BRAS CANOT

OBJECTIFS DU PROJET

La route départementale 54 – Route de Bras-Canot, démarre à l'intersection avec la RN2. La section basse de la route

est urbanisée et fréquentée par de nombreux piétons. Sa configuration actuelle ne permet pas d'assurer le cheminement des piétons en toute sécurité, compte tenu d'un important trafic de véhicules et de la faible emprise de la voie par endroits.



6
Aménagements
routiers à
Saint-Benoît

L'aménagement envisagé consiste essentiellement à assurer une continuité piétonne entre le carrefour de la RN et le secteur plus en amont où des trottoirs existent.

CONTENU DU PROJET

Pour réaliser l'objectif, il est prévu de réaliser un trottoir du côté gauche en montant tout en élargissant la voirie avec la construction de soutènement et d'accotements stabilisés sur la droite. De plus, l'assainissement pluvial existant sera optimisé avec la création d'avaloirs et l'amélioration des exutoires existants.



HISTORIQUE

Une première partie d'aménagement a été réalisée sur la partie basse dans le cadre des travaux de modification du carrefour avec la RN par la Région en 2015. Sur la partie amont, ce projet assurera une continuité du cheminement piéton sécurisé depuis la RN sur l'ensemble de la zone urbanisée.

Le projet a été réalisé par le Service des Routes du Département en concertation avec la commune de Saint-Benoît.

LES COÛTS

Montant de l'opération : 722 k€ TTC

- Phase 1 (2016) : 485 k€
- Phase 2 (2017) : 23 k€

Répartition Financière

- Part du Conseil départemental : 78,8 % soit 569 k€

- Part commune de Saint-Benoît : 21,2 % soit 153 k€

LES INTERVENANTS

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental

Maître d'œuvre et suivi de réalisation : D.R.T. / S.R. / UTR Est

Réalisation des travaux : Entreprise VIRAPIN Bertrand / SBTPC

C.S.P.S. : Socotec

Contrôle Externe des Travaux : LACQ BTP

PLANNING

- Période de préparation : septembre
- Démarrage travaux : octobre
- Durée : 3 mois



7

**Aménagements
routiers à
Saint-Benoît**



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99
www.cg974.fr